

Compte rendu détaillé / Procès verbal du conseil municipal du 27 juin 2023 20 h

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire, régulièrement convoqué.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x			
Monsieur GOEURIOT	x			
Madame DE PALMA ANCEL	x			
Monsieur STCHERBININE	x			
Madame PROT	x		Pouvoir de madame Jacquinet Debeaumorel	
Monsieur JACQUINOT	x			
Madame BOURDIN WATRIN	x		Pouvoir de madame Battou	
Monsieur WEISSE	x			
Madame MOUNZER	x			
Madame GIROUX		x		
Madame COLLIGNON	x			
Monsieur CORTIAL	x			
Monsieur GRIGGIO	x			
Monsieur BAL	x			
Madame BRABANT	x			
Monsieur DEHAND	x		Pouvoir de monsieur Lahausse	
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL				
Madame BATTOU				
Monsieur COLAUTTI	x		Pouvoir de monsieur Brochet	
Monsieur ROUARD	x			
Madame CASAGRANDE	x			
Monsieur THOMAS	x			
Madame SCHWEITZER	x			
Madame GRETZ	x			
Monsieur HOUSSON	x			
Madame HAROS		x		
Monsieur LAHAUSSE		x		
Madame GHEWY		x		
Madame RICHARD	x			
Monsieur BROCHET		x		
Madame ANRIFIDINE		x		
Madame RENAUD		x		

Monsieur BURATI		x	
-----------------	--	---	--

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Quentin BROCHET en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h00.

Ordre du jour

Monsieur le Maire introduit la séance.

1/ Procès Verbal séance du 11 avril 2023

Le procès verbal de la séance du **11 avril 2023** figure en annexe

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE du rapport du 3 octobre 2022**

Monsieur le Maire se retire avant l'approbation des comptes administratifs.

**2/ Approbation des Comptes de Gestion 2022 - Budget PRINCIPAL et budgets annexes
VIERGE DES PAUVRES, PLAT DE BEVAUX et MIRIBEL Examen et vote du budget primitif 2023 - Budget Principal**

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les Comptes de Gestion du SGC.

3/ Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2022 du BUDGET PRINCIPAL tel qu'il lui est présenté.

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

4/ Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe VIERGE DES PAUVRES

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de la VIERGE DES PAUVRES.

5/Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe PLAT DE BEVAUX

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe PLAT DE BEVAUX.**

6/Examen et vote du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe MIRIBEL

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe MIRIBEL

Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil municipal.

7/ Affectation des résultats - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste 4 emprunts dont un emprunt toxique (banque DEXIA). On aurait pu rembourser mais on aurait payer le double avec les pénalités.
80 % des collectivités ont augmenté les impôts depuis 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à affecter à la section d'investissement la somme de 2 000 000 € en lien avec le besoin de de financement en investissement et les projets en cours.

8/ Examen et vote du Budget Supplémentaire 2023 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le Budget Supplémentaire 2023 du Budget PRINCIPAL

9/ Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE l'admission en non-valeur de ce titre pour la somme de 143.55 € sur l'article 6541

Monsieur le Maire, monsieur Thomas, monsieur Goeuriot et madame Brabant se retirent.

10/ Prise de participation à une société par actions simplifiées (SAS)

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/
-----------	---	---

Monsieur Dehand expose l'intérêt pour la Ville de Verdun à intégrer la nouvelle SAS portée par Dalkia, notamment pour fabriquer et commercialiser des énergies renouvelables. Il précise que le contexte milite pour la mise en place de ce type d'initiative notamment avec une augmentation importante du coût des fluides.

Question de l'adjoint au sport : a-t-on une idée du volume des plaquettes de bois utilisé ?

Monsieur Dehand indique qu'il est prématuré de répondre à cette question. Ce projet répond aux enjeux de développement durable portés par la collectivité, allant au delà de toutes les autres politiques publiques.

Question de Pierre Jacquinet : structure potentiellement impactée par la SAS est le centre hospitalier.

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la prise de participation à la SAS par la Ville de Verdun sous forme d'un apport en capital à hauteur de 10 000 € TTC ;

APPROUVE les statuts de la SAS joint en annexe (les statuts annexés à la délibération pourront être amendés à la marge mais respecteront les contours de la présente délibération).

Retour de monsieur le Maire, monsieur Thomas, Monsieur Goeuriot et Madame Brabant

11/ Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Verdun

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention au CCAS d'un montant de 440 000€

12/ Garantie d'emprunt à l'OPH MEUSE - ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/
-----------	---	---

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la garantie d'emprunt à l'OPH de la Meuse selon les conditions suivantes :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE VERDUN (55) accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 064 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 140955 constitué de 2 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 032 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de ne pas se substituer à l'OPH. Aujourd'hui, la situation financière est saine. Les travaux de rénovation sont demandés par l'équipe municipale de Verdun (quartier d'Anthouard et travaux de rénovations thermiques et énergétiques, tours 15 à 18, le cinéma et enfin un bâtiment place Galland). L'OPH va investir près de 47 millions d'euros sur Verdun.

Notre collectivité s'implique pour l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

L'autre garant est le conseil départemental de la Meuse.

13/ Garantie d'emprunt à l'OPH MEUSE - ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la garantie d'emprunt à l'OPH de la Meuse selon les conditions suivantes :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE VERDUN (55) accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 769 370,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 140945 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 384 685,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

14/ Bilan des acquisitions 2022 du musée de la Princerie et demande de subvention

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière, au taux le plus élevé possible, et à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

15/ Application du régime forestier au niveau de la Forêt Communale de Verdun

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des travaux de Berthold financé avec l'Europe.

bénéficie d'un fort subventionnement sollicité à hauteur de 80 % du montant hors taxes des travaux,
AUTORISE M. le Maire à déposer les autorisations administratives et solliciter toutes les aides
financières possibles,
AUTORISE M. le Maire à lancer les Avis d'Appel Public à la concurrence et à passer les
commandes pour les études et travaux correspondants,
AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

Fin du conseil : 21h06



Monsieur le secrétaire de séance,

Quentin Brochet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Quentin Brochet', written over a horizontal line.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la mise en application du régime forestier sur les emprises concernées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à cette affaire

16/ Remboursement mise en fourrière

Rapporteur	Monsieur STCHERBININE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le remboursement de la somme de 121 € TTC en faveur de monsieur Stéphane Rouillion

17/ Création d'une voie de mobilité douce entre Baleycourt et Verdun - Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur le Maire remercie monsieur DEHAND. Nous disposons d'un projet qui sera effectif : mailler les chemins à la voie verte.

On avait envisagé de faire une piste cyclable sur la voie à forte circulation. Refus de l'ADA et du conseil départemental en raison des véhicules pouvant tomber en panne.

On a donc pensé à l'ancienne voie ferrée. Malgré la synergie politique, on a pas réussi à sauver la ligne. Depuis 10 ans, il n'y a plus un train sur la voie ferrée.

On a proposé d'aménager une voie douce à côté de la voie ferrée. On a bien négocié, cela a été compliqué notamment par la mise en place d'un grillage.

Cette délibération permet de rédiger un cahier des charges pour recruter un maître d'oeuvre en octobre 2023. Avant fin du mandat, on pourra mettre du stabilisé calcaire.

La municipalité aura alors tenue ses engagements.

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'une voie de mobilité douce entre Baleycourt et Verdun,

APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération à la somme de 679 725,00 €HT soit 815 670,00 € TTC,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ce projet qui ne pourra se concrétiser que s'il